



# *Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton*

---

## **Avis public**

### **Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Les élus municipaux adopteront lundi le 7 mai 2018, lors de la séance ordinaire du Conseil le règlement 2018-115 remplaçant le règlement 2016-100 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**Les modifications portent essentiellement sur la présentation et la clarification des règles en matière d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.**

Ce code se résume ainsi :

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1) **L'intégrité**
- 2) **La prudence dans la poursuite de l'intérêt public**
- 3) **Le respect envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens**
- 4) **La loyauté envers la municipalité**
- 5) **La recherche de l'équité**
- 6) **L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la municipalité**

Il traite des conflits d'intérêts, des avantages, de la discrétion et de la confidentialité, de l'utilisation des ressources de la Municipalité, du respect du processus décisionnel, de l'obligation de loyauté après mandat et des sanctions.

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, ce 18 avril 2018.

---

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe